

## TARIFS DE REPRODUCTION DES DOCUMENTS D'ARCHIVES CONSERVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA COTE-D'OR

N.B. : la vue est l'unité de tarification de référence. La vue est une capture adaptée par les Archives départementales de la Côte-d'Or au format de l'original.

**Avertissement** : toute demande de reproduction de documents d'archives doit être compatible avec le bon fonctionnement des Archives départementales, avec leurs possibilités techniques et avec les impératifs liés à la préservation des documents originaux. Il ne sera pas donné suite aux demandes dont le volume est disproportionné aux moyens dont les Archives départementales disposent.

En cas d'envoi postal, seront appliqués en sus des tarifs de reproduction, les frais postaux correspondant aux tarifs de la Poste en vigueur.

### Documents d'archives non diffusés sur le site internet des Archives départementales

#### Photocopie :

- ✓ format A 4 NB : 0.20 €    Couleur : 2.00 €
- ✓ format A 3 NB : 0.40 €    Couleur : 4.00 €

#### Réalisation d'enregistrement(s) numérique(s) à partir d'un document ≤ au format A2 :

- ✓ 3.00 € la vue
- ✓ forfait 10 vues : 10.00 € (valable pour une demande)
- ✓ demande > à 10 vues : prix du forfait 10 vues + 0.30 € par vue supplémentaire

#### Réalisation d'enregistrement(s) numérique(s) à partir d'un document > au format A2 et ≤ au format A1+ :

- ✓ 5.00 € la vue
- ✓ forfait 10 vues : 25.00 € (valable pour une demande)
- ✓ demande > à 10 vues : prix du forfait 10 vues + 0.50 € par vue supplémentaire

#### Réalisation d'enregistrement(s) numérique(s) à partir d'un document > au format A1+ :

- ✓ sur devis.

#### Fourniture d'enregistrement(s) numérique(s) :

- ✓ demande ≤ à 005 MO avec envoi par courriel : gratuit
- ✓ demande > à 005 MO et ≤ à 150 MO avec transfert FTP : gratuit
- ✓ demande > à 150 MO et ≤ à 001 GO avec transfert FTP : 5.00 € le transfert
- ✓ demande ≤ à 004 GO avec fourniture d'un DVD : 5.00 €

**Forfaits pour recherches spécifiques (frais de port compris) :** *remarque : ces documents sont, pour les plus grands d'entre eux, de format A 3*

- ✓ relevés de formalités hypothécaires, états de section, minutes notariales, matricules militaires, jugements, actes de l'enregistrement : 5.00 €
- ✓ transcriptions hypothécaires : 15.00 €
- (En dehors de ces catégories d'actes, c'est le tarif général des photocopies qui s'applique)
- ✓ frais d'envoi : 2.00 € forfaitaires
- ✓ certification authentique de photocopies et de toutes reproductions (article 213-8 du Code du Patrimoine et décret n° 2009-1125 du 17 septembre 2009 relatif à la délivrance de visas de conformité de copies conservés dans les dépôts d'archives publiques) : 3.00 € par acte

**Seuil minimal de perception pour les envois de photocopies et les réalisations d'enregistrements numériques :**

✓ forfait : 5.00 € (y compris frais de port) ; au-delà : frais réels

**Exonération pour :**

- ✓ les déposants et donateurs d'archives privées (pour les recherches à partir des fonds qu'ils ont déposés aux Archives Départementales)
- ✓ les demandes d'indemnisations (spoliations, déportations, etc.)

**Impression sur papier courant d'un enregistrement numérique :**

	noir et blanc	couleurs
format A 4	0.20 €	2.00 €
format A 3	0.40 €	4.00 €

**Tirage sur papier photographique d'un enregistrement numérique :**

	noir et blanc	couleurs
format ≤ A4	3.00 €	6.00 €
format > A4 et ≤ A3+	6.00 €	12.00 €
format > A3+ (largeur ≤ A2)	12.00 € *	24.00 € *

\* prix au mètre engagé

**Documents diffusés sur le site internet des Archives départementales**

**Impression par le demandeur depuis la salle de consultation numérique des Archives départementales d'un enregistrement numérique sur papier courant :**

- ✓ format A 4 noir et blanc : 0.20 €
- ✓ format A 3 noir et blanc : 0.40 €

**Tirage sur papier photographique d'un enregistrement numérique :**

	noir et blanc	couleurs
format ≤ A4	3.00 €	6.00 €
format > A4 et ≤ A3+	6.00 €	12.00 €
format > A3+ (largeur ≤ A2)	12.00 € *	24.00 € *

\* prix au mètre engagé

**Fourniture d'enregistrements numériques :**

**Avertissement :** compte tenu du fait que les Archives départementales proposent un accès libre et gratuit au système de consultation et de réaffichage des images des documents d'archives diffusés sur leur site internet, les demandes de fourniture d'enregistrements numériques ne seront prises en compte que dans le cadre d'une réutilisation soumise à l'obtention d'une licence. Les demandes de fourniture donnent lieu à une copie des enregistrements numériques en l'état, tels que détenus par les Archives départementales.

**Cas d'une licence consentie à titre gratuit (CTG)**

- ✓ demande ≤ à 005 MO avec envoi par courriel : gratuit
- ✓ demande > à 005 MO et ≤ à 150 MO avec transfert FTP : gratuit
- ✓ demande > à 150 MO et ≤ à 001 GO avec transfert FTP : 5.00 € le transfert
- ✓ demande > à 004 GO avec fourniture d'un DVD : 5.00 €
- ✓ demande > à 001 GO avec transfert sur DD externe fourni par le demandeur : 5.00 € le transfert

**Cas d'une licence consentie à titre onéreux (CTO)**

Transfert sur disque(s) dur(s) externe(s) fourni(s) par le demandeur

- ✓ demande ≤ à 100 000 vues : frais d'opération (150 euros) + frais postaux
- ✓ demande > à 100 000 vues et ≤ à 1 000 000 vues : frais d'opération (250 euros) + frais postaux
- ✓ demande > à 1 000 000 vues : frais d'opération (500 euros) + frais postaux